

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

25E SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE-BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence de M. Marcel BAUER, Maire

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Laurent GEYLLER, Denis BARTHEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Marion SENGLER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Birgül KARA, Fadimé CALIK, Lionel MEYER, Anne BALLAND-EGELE, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Emmanuelle PAGNIEZ, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Jacques MEYER donne procuration à Marcel BAUER
Nadège HORNBECK : retard en attendant donne procuration à Claude SCHALLER (arrivée au point 3)
Charles SITZENSTUHL : retard en attendant donne procuration à Philippe DESAINTEQUENTIN (arrivé au point 6)
Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Erick CAKPO
Stéphane ROMY donne procuration à Eric CONRAD
Tania SCHEUER donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER
Orianne HUMMEL donne procuration à Denis BARTHEL
Mathilde FISCHER donne procuration à Lionel MEYER
Jennifer JUND donne procuration à Fadimé CALIK
Yvan GIESSLER : retard en attendant donne procuration à Denis DIGEL (arrivé au point 1)
Jean-Pierre HAAS donne procuration à Emmanuelle PAGNIEZ

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services
M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

Ville de Sélestat – 25ème Séance du Conseil Municipal – du 30 juin 2022

Sélestat, le 23 juin 2022

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

25e SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022
- C. Décisions du Maire n° 16 à 19, 21 à 24/2022

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 1. Don de l'entreprise Bernina Sport à la Ville de Sélestat pour la plantation d'arbres dans l'Ill*Wald – **Denis BARTHEL**
- 2. Acquisition de parcelles à intérêt environnemental dans et en périphérie de l'Ill*Wald, Réserve Naturelle Régionale – **Denis BARTHEL**
- 3. Rapport d'activité 2021 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) – **Eric CONRAD**

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 4. Mise à jour des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et élus de la Ville de Sélestat – **Marcel BAUER**

Ville de Sélestat – 25ème Séance du Conseil Municipal – du 30 juin 2022

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions
– **Stéphane ROMY**
6. Contribution financière pour extension du réseau électrique – **Claude
SCHALLER**

D. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Caroline REYS est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Bonsoir à toutes et à tous. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, le quorum est atteint, mais il est atteint grâce à tous les élus et notamment aussi les élus de l'opposition, Monsieur le Maire. Parce que, votre groupe, vous n'êtes qu'à 15 ce soir.

J'avais une remarque concernant le procès-verbal. Lors du dernier conseil municipal, vous n'étiez pas là, Monsieur le Maire. C'est Jacques MEYER qui avait présidé la séance. J'avais demandé, en lien avec la délibération du compte administratif, des pièces comptables, notamment le détail des factures internet de l'année 2021 et le détail des factures d'arpentage de nos géomètres experts qui sont missionnés par la Ville. Je vous ai relancé cette semaine. À ce jour, à cette heure, je n'ai toujours rien reçu, Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Nous sommes, là, à l'approbation du procès-verbal. Mais de toute façon, j'allais mettre ça au point divers et vous aurez les éléments souhaités sans aucun problème. Bien.

En dehors de ça, vous faites la remarque que c'est « grâce aux élus de l'opposition », je rappelle que les élus de l'opposition sont des conseillers municipaux à part entière.»

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 16 à 19, 21 à 24/2022

Décision N° 16/2022 : Transport pour les élèves des écoles primaires et pour les animations organisées par la Ville de Sélestat

Décision N° 17/2022 : Achat de matériels informatiques

Décision N° 18/2022 : Location d'un logement à l'étage (n°201) – 11 rue Franz Schubert à Sélestat

Décision N° 19/2022 : Mise à disposition d'un local du Théâtre Dialectal de Sélestat, 2 Place du Docteur Kubler à Sélestat

Décision N° 21/2022 : Construction de liens fibre optique noire pour la vidéo protection en droit irrévocable d'usage et maintien en conditions opérationnelles

Décision N° 22/2022 : Avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits de marquage routier

Décision N° 23/2022 : Fourniture, montage et installation de mobilier administratif

Décision n° 24/2022 : Requalification du centre historique – conseil patrimonial

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Ça concerne la décision 19. Je suis un peu étonné de cette location par le fait qu'il y ait une location pour l'ex-troupe théâtrale du CCA qui s'appelle aujourd'hui Théâtre dialectal Sélestat. Il y a une location dans la cave de l'hôtel d'Andlau pour 500 € par mois. Je suis un peu étonné du montant de 500 € par mois pour un local qui est dans une cave, sans toilettes et avec un plafond qui s'effrite. Je suis un peu étonné du montant puisque ce n'est pas vraiment donner un coup de pouce à l'association. Je pense qu'un autre montant aurait été plus judicieux pour cette association qui, quand même, vit un chamboulement profond. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Ma première remarque concernait aussi cette décision. Évidemment, en tant que membre de différentes associations, je trouve ce montant très élevé. Aucune des associations où je siège ne pourrait se payer 500 € par mois. Je pense que vous aurez une explication à nous donner.

Je voudrais avoir une explication aussi, si quelqu'un peut nous renseigner, sur la décision 21/2022 sur la fibre optique noire pour la vidéoprotection en droit irrévocable d'usage. Simplement nous éclairer sur ce que ça signifie, est-ce que c'est un circuit propre qui ne va pas dans le réseau ? Je ne sais pas ce que c'est qu'une fibre optique noire pour la vidéoprotection en droit irrévocable d'usage. Ça, c'était ma question.

Concernant la décision 24/2022, je vois le renouvellement du conseil patrimonial pour la requalification du centre historique. Je fais partie de la commission, mais je ne savais pas qu'il y avait une consultation en cours pour le recrutement, je ne sais pas ce que c'est vraiment ce conseil patrimonial. Là aussi, s'il pouvait y avoir une explication, je vois que Monsieur ROMY n'est pas là, mais si quelqu'un pouvait apporter une explication sur le conseil patrimonial. Je vous remercie ».

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« En ce qui concerne la mise à disposition du local au Théâtre dialectal de Sélestat, le montant qui a été fixé, c'est le montant que nous avons déjà fixé à l'association précédente qui occupait ces lieux, à savoir l'Université des Vins qui payait 500 €. On a appris que l'ensemble théâtral, quand il était au CCA, versait une subvention de 1 000 € par mois. Donc, je trouve que le montant est tout à fait raisonnable. Mais s'agissant notamment de ce local, je pense que ça va être transitoire parce qu'on va réétudier la question avec eux. J'ai été interpellé à ce sujet.

Pour ce qui est des liens fibre optique noire, c'est la fibre que nous sommes amenés à tirer pour notamment la mise en place de nouvelles caméras. Tout ça passait en commission d'appel d'offres. Ce sont des marchés au même titre que – vous avez parlé de la 24, c'est ça ? – la requalification du centre historique. C'est pareil. C'est-à-dire que nous avons reconsulté pour avoir un autre opérateur qui nous soutient dans cette démarche. Donc là, pareil, il y a eu une consultation, un marché qui a été lancé. C'est un marché et c'est l'entreprise

qui est désignée dans la décision qui a emporté le marché, c'est-à-dire l'entreprise Tholos. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Si je puis me permettre, en remplacement de quel opérateur alors, de Citivia ou de Monsieur ROHMER ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Non, c'est Monsieur ROHMER parce que lui va partir à la retraite. Donc, il faut qu'on le remplace et il ne faut surtout pas qu'il y ait un vide entre son départ et la reprise du nouvel opérateur. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Et donc en remplacement de Monsieur ROHMER a été choisie une entreprise de Moselle ? Je suis juste surprise. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui. Madame REYS, vous savez que nous sommes soumis au Code des marchés publics. Nous avons fait un appel à candidatures et ce sont les deux entreprises qui ont répondu à cet appel à candidatures, et la commission d'appel d'offres a retenu la mieux-disante. De toute façon, ils ont des agents qui sont sur le territoire. Même si le siège est à REDING, les agents sont quand même présents et sont sur place. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« C'est l'occasion, quand même, de souligner aussi le travail exceptionnel fait par Monsieur ROHMER qui connaissait Sélestat comme sa poche, qui a fait beaucoup de travail pour cette commission et un travail qui a été unanimement apprécié, particulièrement par nous au sein de la commission. Il prend sa retraite, mais je me rappelle très bien qu'à l'époque où il a été recruté, vous parliez d'une perle rare. C'est difficile de remplacer une perle rare et je vois qu'on est allé pêcher ailleurs dans le Grand Est. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Même si c'est difficile de recruter des perles rares, il faut espérer que de nouvelles perles rares vont venir. Et ça, c'est une entreprise qui a soumissionné donc nous sommes tout à fait dans la légalité. Je ne vois pas en quoi ça pourrait surprendre.

Puis, pour ce qui est des qualités de Monsieur ROHMER, je ne peux que vous rejoindre. Ici, il a travaillé en parfaite collaboration avec les services de la Ville et surtout aussi avec les ABF, les différents ABF avec lesquels il a traité. C'est quelqu'un qui connaît Sélestat et le patrimoine de Sélestat comme sa poche. Effectivement, il a fait un travail extraordinaire, un travail qui nous a bien facilité la tâche et qui a permis à de nombreux habitants de la ville de restaurer leur façade et de restaurer leur logement dans les meilleures conditions. Nous reviendrons de toute façon, à une occasion ou à une autre, pour le remercier officiellement pour le travail conséquent et de qualité qu'il a réalisé. »

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

1. Don de l'entreprise Bernina Sport à la Ville de Sélestat pour la plantation d'arbres dans l'Ill*Wald – **Denis BARTHEL**

Intervention de Denis BARTHEL

« Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Comme vous disiez, Monsieur le Maire, il y a quelques mois, nous avons été contactés par le collectif Bernina Running qui souhaitait faire une bonne action à destination de la forêt en général.

*On s'est dit comment faire parce qu'il voulait, comme beaucoup de personnes maintenant, planter des arbres. Durant le mois de mai, le collectif a donc animé un défi : Bouger, c'est planter, invitant ses adhérents à parcourir un maximum de kilomètres pour financer la plantation d'arbres dans l'Ill*Wald. À l'issue de ce challenge, l'entreprise Bernina Sport s'est engagée à verser à la Ville une somme en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Ce montant s'élève ainsi au final à 500 €, correspondant à 20 000 kilomètres parcourus.*

*Étant donné l'objectif conféré par Bernina Sport à ce challenge, le don ainsi fait à la Ville est destiné à abonder le budget annexe forêt, il ne servira donc pas à autre chose, afin de contribuer aux opérations de reconstitution forestière, en particulier à l'achat de plans forestiers destinés à reboiser les parcelles de l'Ill*Wald.*

Pour information, je peux vous dire que pour 500 €, on arrive à acheter à peu près 200 arbres. Mais juste l'achat des plants, en sachant qu'on ne parle pas de l'entretien futur que nous impose la constitution d'une forêt.

Étant donné que c'est un don que veut nous faire une association, nous sommes obligés de délibérer pour accepter ce don. Voilà pour cette première délibération. »

Adopté à l'unanimité

2. Acquisition de parcelles à intérêt environnemental dans et en périphérie de l'Ill*Wald, Réserve Naturelle Régionale – **Denis BARTHEL**

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

*« Dans ce cas de figure, nous avons été sollicités par plusieurs propriétaires directement pour acheter cinq parcelles. Quatre sont situées dans le périmètre objectif de l'Ill*Wald dans la réserve naturelle et une située dans la zone Neubruch qui est la zone tampon entre le milieu urbain et l'Ill*Wald. Les parcelles en question sont de nature variée, il y a une peupleraie, des roselières, une prairie humide et s'étendent sur une surface totale de 158,40 ares.*

*L'acquisition de ces terrains s'inscrit pleinement dans le cadre des actions que la Ville mène depuis plus de 20 ans en faveur de la préservation des patrimoines naturels du Ried. Et elle offre l'opportunité de garantir la pérennité des milieux accueillants pour la biodiversité et répond tant à la mission de préservation de l'Ill*Wald en tant que Réserve Naturelle Régionale qu'aux enjeux de trame verte et bleue sur le territoire communal de manière plus globale.*

Ce coût total de toutes ces parcelles s'élève à 8 267 €, plus 4 000 € de frais de notaire. Alors, ce qui est intéressant de savoir – vous allez voir, sur la dernière page, vous avez le plan de financement – c'est que finalement, la Ville ne contribuera qu'à 20 % à l'achat de ces parcelles puisque 40 % sont pris en

charge par la région Grand Est et 40 % sont pris en charge par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Ce qui fait un total, pour la Ville de Sélestat, de 2 453 € pour la totalité de ces cinq parcelles. Vous avez le détail des parcelles qui vous est joint sur les plans. Vous avez carrément le détail de chaque parcelle qui vous est joint aussi.»

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Rappelant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. C'est évident.»

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« On est favorable à cette délibération qui concerne plusieurs parcelles et plusieurs propriétaires qui souhaitaient depuis longtemps trouver une solution, il me semble. Concernant la parcelle Bauer, contiguë aux Rohrmatten, il est écrit dans la délibération qu'elle serait intégrée aux Rohrmatten. Alors, ma question est : si on l'intègre aux Rohrmatten, est-ce que c'est le CSA qui va en avoir la charge et l'entretien ou est-ce c'est juste un terme dans la délibération ? Parce que vous savez, Monsieur le Maire, qu'il y a un bail emphytéotique sur le site Rohrmatten aujourd'hui avec le CSA. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Dans un premier temps, il s'agit déjà de l'acquérir pour qu'elle appartienne à la Ville. Et ensuite, il est vrai qu'elle est située vraiment dans le périmètre des Rohrmatten. Donc, on sera encore amené à voir avec le CSA si on l'intègre ou pas dans le site entretien. En sachant que finalement, ce ne serait peut-être pas une mauvaise chose puisqu'elle est déjà carrément dans le périmètre. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Oui. Je ne suis pas tout à fait d'accord et je pense que Monsieur le Maire non plus concernant ce que fait et comment entretient le CSA le site des Rohrmatten aujourd'hui. Beaucoup de travaux sont toujours à la charge de la Ville. Il faut être très prudent si on l'intègre. Évidemment, ce serait logique de l'intégrer aux Rohrmatten et sous gestion avec un bail par le CSA, mais il faut être très vigilant quant à l'entretien du site par le CSA. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« En ce qui concerne la vigilance, nous avons rencontré, il y a déjà quelques mois, les responsables du CSA. On va voir avec eux, s'il faut faire un avenant au bail, on le fera pour intégrer notamment cette parcelle, ce qui va de soi. En tout cas en ce qui concerne l'entretien, ce n'est pas un entretien extrêmement lourd fait par le CSA. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Sur le coup, il y a quand même quelques peupliers à sortir dans un endroit très enclavé, Monsieur le Maire. Il y aurait quand même un peu d'argent à mettre. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« L'entretien, ça ne veut pas dire l'exploitation.»

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Merci. Alors, à chacune des délibérations pour l'acquisition de parcelles, on voit des petites surfaces qui sont acquises par la Ville. Et comme j'en avais parlé en commission, je pense que ce serait intéressant lors d'une prochaine délibération d'acquisition de parcelles, qu'il y ait un bilan qui soit fait de toutes les parcelles acquises par la Ville depuis 2009, donc depuis la création des espaces naturels sensibles et l'extension de la réserve pour qu'on mesure l'ampleur de tout ce qui a été acquis et de la contribution de la Ville à la préservation de notre patrimoine naturel. Merci. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« J'ai fait la demande à mes collègues du service environnement. On va vous préparer cet extrait de tout ce qu'on a déjà acquis depuis. Juste le temps de faire le travail. »

Adopté à l'unanimité

3. Rapport d'activité 2021 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67) – Éric CONRAD

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Avant de laisser la parole à notre collègue, Éric CONRAD, qui est vice-président du SIVU Moustiques, du Syndicat de lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin, je voudrais qu'on ait une pensée particulière pour le Président de ce syndicat mixte, à savoir, Jean-Michel FETSCH, qui était Maire de Lauterbourg et qui est décédé il y a une quinzaine de jours. Il a fourni un très grand travail au sein de ce syndicat et nous avons en lui une personne qui s'était beaucoup investie dans ce domaine-là et pour que jusqu'à chez nous, nous ayons les moyens nécessaires pour lutter contre les moustiques. Je laisse le soin à Éric CONRAD de vous faire le rapport d'activité ».

Monsieur Eric CONRAD fait part du rapport d'activité 2021 et que cela revient à Sélestat à environ 2,20 euros par habitant. De plus, pour faire suite au décès du Président du Syndicat, il informe qu'une réunion aura lieu prochainement afin d'élire, certainement, un nouveau président.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Évidemment, j'ai aussi une pensée pour le Président, Jean-Michel FETSCH, que j'ai côtoyé au précédent mandat avec toi et Éric. C'était un président atypique, mais néanmoins très efficace concernant les moustiques. Concernant les moustiques, on l'a vu, les traitements ont leur limite. Je pense qu'il faut relancer, accentuer le programme de nettoyage des fossés, notamment dans le quartier Neubruch. Neubruch, pour ceux qui ne savent pas, c'est entre la route de Marckolsheim et le Schwilgué. C'est un secteur très problématique où il y a toujours des poches d'eau, beaucoup de poches d'eau qui restent. Je pense qu'il faudra prévoir, Denis et Éric, un programme de nettoyage de fossés dans les années qui viennent parce que c'est la seule solution efficace pour lutter contre le moustique. Il y a un autre secteur qui est très problématique et de plus en plus problématique, c'est le secteur du Grubfeld où il y a de plus en plus de mares, de trous d'eau où ces moustiques prolifèrent et qui attaquent finalement les quartiers nord, nord-ouest de la ville de Sélestat. On a plein de remontées

d'habitants à ce niveau-là, c'est des moustiques qui viennent de ce secteur-là. Donc, il faut aussi prévoir à l'avenir quelque chose pour éviter qu'il y ait ces mares et trous d'eau qui stagnent trop longtemps pour ces moustiques. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui. Nous sommes tout à fait conscients que la lutte, notamment contre les moustiques, je ne vais pas dire que ce n'est pas efficace, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de moustiques. De toute façon, nous avons toujours connu – et les plus anciens qui sont parmi nous le savent – il y a toujours eu des moustiques à Sélestat, il y en aura toujours et pas qu'à Sélestat. Si on ne traitait pas, ce serait pire. En tout cas, je crois que c'est un travail qui est fait d'une façon conséquente.

Pour ce qui est des mares et des flaques d'eau qui stagnent, ce sont des sources à moustiques, nous le savons. Et nous faisons le nécessaire notamment pour privilégier ces endroits-là, notamment ceux qui sont à proximité des secteurs urbanisés pour éviter la prolifération des moustiques.

Le Conseil Municipal prend acte.

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

4. Mise à jour des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et élus de la Ville de Sélestat – **Marcel BAUER**

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Le rapport suivant concerne la mise à jour des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la Ville. Il faut savoir qu'une délibération en 2019 a précisé l'ensemble des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents et élus quand ils prennent leur propre véhicule. Il faut savoir aussi qu'un nouvel arrêté a été pris au 14 mars 2022 qui modifie les taux des indemnités kilométriques qui sont prévus à l'article du décret du 3 juillet 2006. Il faut donc mettre à jour ces frais kilométriques. Les nouveaux taux s'appliquent d'ailleurs de ce fait rétroactivement au 1^{er} janvier 2022. C'est stipulé dans le décret. Et nous avons ajouté dans cette délibération un petit paragraphe qui nous affranchit de revenir à chaque fois quand il y a un nouveau décret et puis il risque d'y en avoir dans les semaines à venir ou dans les mois à venir, notamment vu les prix des carburants actuellement qui sont en train de flamber. Donc, il est proposé d'appliquer automatiquement les taux de remboursement des indemnités kilométriques en vigueur en fonction des évolutions réglementaires pour qu'on ne soit pas obligés, à chaque fois, de revenir et de prendre une nouvelle délibération. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Si je ne me trompe pas, la Ville avait mis en place le forfait Mobilité durable pour ceux qui viennent au travail à vélo, mais ça ne concerne pas tous les déplacements sur le temps de travail. Donc, je voulais savoir, est-ce qu'il y a possibilité ou est-ce qu'il y a quelque chose de mis en place pour inciter les

agents à se déplacer en vélo pendant leur temps de travail quand c'est possible pour favoriser plutôt les déplacements doux à la voiture ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« D'ailleurs à ce sujet, la Ville s'est équipée de vélos. Nous avons un vélo un peu sur tout l'ensemble des sites. Il y en a à la mairie, il y en a à la commanderie, il y en a dans les différents endroits où les agents, quand ils se déplacent et qu'ils n'ont pas à aller très loin en ville, utilisent ces vélos. C'est déjà fait depuis quelques années ».

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Il n'existe pas de possibilité d'un remboursement, entre guillemets, comme l'IKV qui est l'indemnité kilomètre vélo qui se fait pour aller au travail ? Sur le temps de travail, s'il n'y a pas de dispositif équivalent. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne sais pas trop parce que si les agents se déplacent notamment dans le cadre de leur mission au sein de la collectivité, je ne vois pas pourquoi on devrait mettre des indemnités en place. Soit ils y vont à pied, soit ils prennent le véhicule de fonction ou le véhicule de service, soit ils prennent le vélo. Ce n'est pas parce qu'ils prennent le vélo qu'il faut mettre en place des indemnités. Je pense que non.

De toute façon, ce n'est pas prévu légalement. Donc, il n'y a pas de raison qu'on ajoute quelque chose, je ne vois pas en quoi. De toute façon, Sélestat est une petite ville donc on peut très vite se déplacer. Si on doit encore mettre des indemnités, je ne sais pas si vous vous rendez compte notamment du travail administratif qu'il faudrait mettre en place pour gérer ça. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Ce qui est intéressant, c'est de trouver des moyens d'inciter. Ce que vous avez exposé, c'est un des moyens d'inciter les agents à prendre le vélo. Est-ce que c'est suffisant ? Est-ce que ça fonctionne bien ? Est-ce qu'il y a d'autres choses à réfléchir ? C'est tout. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Un des avantages importants pour les agents, c'est qu'en même temps, ils font un minimum de sport. Donc, je pense que c'est déjà un avantage relativement important pour eux. Faire du sport pendant le temps de travail, ce n'est quand même pas négligeable. »

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville – attribution de subventions
– **Marcel BAUER**

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Dans le cadre de la politique foncière et urbaine, vu que notre collègue Stéphane ROMY ne peut être avec nous, je vais vous présenter cette délibération. Ce sera relativement simple puisque c'est comme toujours, c'est-

à-dire ça a été vu par la commission "Politique patrimoniale" qui s'est réunie le 5 mai 2022. Vous avez les différents montants et les différents bénéficiaires. Je ne vais pas vous les relire tous, sachant que l'enveloppe globale est de 114 575,76 €.

J'en profite notamment pour remercier tous ceux qui travaillent sur les dossiers. On a parlé tout à l'heure de Jean-Michel ROHMER, mais il y a aussi les services et également les élus qui siègent, et notamment Stéphane ROMY qui suit ça de près, et aussi les élus qui participent à cette commission Politique patrimoniale qui étudie les différents dossiers.

Parce qu'il ne faut pas oublier que le traitement et l'instruction de ces dossiers, c'est quand même quelque chose de long. Je ne vais pas dire compliqué, mais en tout cas, de long, de précis et il faut être très vigilant pour que les travaux se fassent dans les meilleures conditions, surtout dans les secteurs que nous connaissons au centre-ville qui est le secteur ABF. »

Adopté à l'unanimité

Avant de passer au point suivant, j'en profite pour saluer notre député qui vient d'arriver et à qui, au nom du conseil municipal, j'adresse encore toutes nos félicitations pour cette belle mission qui l'amène notamment à nous défendre au Parlement, à l'Assemblée Nationale entre autres. Monsieur le Député, vous aurez la parole tout à l'heure. OK, merci. »

6. Contribution financière pour extension du réseau électrique – Claude SCHALLER

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération technique et concerne la contribution financière pour l'extension du réseau électrique. Il s'agit dans le cadre de l'instruction du permis de construire du complexe sportif Charlemagne, d'étendre le réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage, donc Enedis, de 75 mètres linéaires. Les coûts doivent être pris en charge partiellement par la Ville, par la collectivité, soit 60 % du coût de l'extension, ce qui représente un montant de 5 590,80 € hors taxe, soit 6 708,96 € TTC. Il s'agit donc d'inscrire ces montants aux crédits du budget principal 2022 sous le chapitre 204. C'est tout. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Puisque Charles vient d'arriver, Charles, j'en profite – puisque je vais parler de cette délibération – pour te féliciter pour cette très belle élection... »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Nous sommes au Conseil Municipal, Monsieur DIGEL... »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« ... en tant que député... »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« ... et j'aimerais qu'on respecte un peu les uns et les autres. Dans cette enceinte, je vous l'ai déjà dit, même si ça vous déplaît, nous nous vouvoyons, ça ne pose aucun problème. Je pense que ça ne doit pas être trop difficile pour Monsieur DIGEL. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Alors, félicitations, Charles, pour cette très belle élection. La mission est noble, mais elle est exigeante. Et je pense qu'on pourra compter sur toi pour défendre l'intérêt de la Ville, de Sélestat et du secteur... »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Décidément, Monsieur DIGEL, vous ne voulez pas comprendre et je ne vois pas en quoi vous intervenez maintenant pour ceci. Nous parlons de cette délibération. On va approuver et après, au point divers, vous pourrez éventuellement lui adresser vos félicitations, mais d'une façon respectueuse, Monsieur DIGEL. Nous ne sommes pas dans une réunion syndicale. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je ne pense pas que j'ai manqué de respect à Charles. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Moi, je vous le dis. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« C'est votre avis. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui. Moi, j'ai une certaine notion du respect qui n'est pas partagée par tout le monde. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Oui, bien sûr, Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Monsieur DIGEL. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Concernant cette délibération, finalement, on reparle de nouveau du projet Charlemagne. Vous avez dit, on ne va pas en parler tous les mois même si tous les mois, on en reparle parce qu'il y a de nouveau une délibération sur ce projet Charlemagne concernant une extension de réseau.

Donc, on a un peu de mal à comprendre pourquoi on fait une extension de réseau. On nous répète depuis maintenant deux ans qu'on va consommer moins sur ce projet, on va faire des économies d'énergie, on a une salle qui va être très peu énergivore. Et pourtant, on demande un renforcement de réseau. Alors même que quand on regarde la pièce jointe, la réponse d'Enedis qui dit à la ville de Sélestat : "nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet". Ça veut dire que la Ville a fait une demande de raccordement sans avoir fait une demande de puissance. Alors, j'ose espérer, Monsieur le Maire, que sur ce projet-là, on ne suit pas le même chemin qu'au niveau des énergies, des fluides, que sur la Bibliothèque Humaniste. En tout cas, vu le petit texte qu'il y a marqué là, ça en prend le chemin parce que visiblement, notre entreprise qui nous accompagne, apparemment, elle ne sait pas encore combien il faut de courant. Et on s'abstiendra donc sur cette délibération. »

Adopté - 6 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS

D. DIVERS

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Nous passons au point divers. Je sais que l'un ou l'autre souhaite intervenir. Madame REYS ? »

Intervention de Madame Caroline REYS.

« Oui, étant donné qu'il n'y avait pas beaucoup de dossiers politiques ce soir à l'ordre du jour, je voulais faire une observation au sujet des résultats des législatives. Les scores nationaux doivent nous interpeller dans le sens où ils sont révélateurs des préoccupations, des aspirations, mais aussi des craintes de la population.

Chez nous, la question de l'Alsace a été largement mise en avant par les candidats de droite, alors que les préoccupations et les craintes des électrices et des électeurs, c'est le pouvoir de vivre, les retraites, les questions environnementales notamment.

À Sélestat, 16 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, je le rappelle. Mais quand on est aux abois, on ne se soucie pas de la sortie de l'Alsace du Grand Est. Nous devons tous nous remettre en question, mais particulièrement remettre en question la considération apportée aux avis divergents. Il serait temps de ne plus tenir les oppositions dans une forme de mépris fortement préjudiciable à la vie démocratique. Il serait temps de considérer nos propositions d'un exercice démocratique, davantage ouvert à l'expression et aux attentes des citoyens. Les exemples, je les répète sans cesse, il y a la friche Celluloïd, le quartier Gare, la restructuration de l'espace sportif Koeberlé.

Pour éviter d'accentuer la tendance d'une abstention qui est devenue maintenant structurelle, pour éviter aussi qu'une radicalité non républicaine s'empare de ces questions, nous vous invitons à plus de considérations et de respects pour les opinions divergentes.

La note d'espoir, c'est que la nouvelle composition de l'Assemblée Nationale va rendre cette considération nécessaire. Nous comptons donc sur notre nouveau député pour incarner cette refonte démocratique et nous lui adressons toutes nos chaleureuses félicitations. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je vous avais interrogé en début de conseil concernant les pièces complémentaires que j'avais demandées pour le précédent conseil concernant le compte administratif, Monsieur le Maire. J'aimerais savoir si je pourrais disposer de ces pièces. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vous ai répondu, j'ai dit que vous allez avoir les documents. Nous sommes en points divers, les documents sont là, vous viendrez les récupérer tout à l'heure. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Merci, Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Monsieur SCHALLER veut nous donner une information qui rejoint un peu la remarque de Monsieur GAUDIN en vélo. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Je voulais juste profiter de cette assemblée pour rappeler l'opération Ville en selle qui est actuellement en cours, qui a commencé le 20 juin et qui se termine le 10 juillet. C'est une opération qui permet de pratiquer le vélo de façon plus active que normalement, pour faire un challenge avec d'autres communes sur le PETR.

Sélestat s'est inscrit avec plusieurs sous-équipes. Au dernier résultat, je dois dire que Muttersholtz est en tête avec 12 000 km parcourus avec seulement 90 cyclistes et Sélestat est en sixième position avec 3 590, mais 123 inscrits. Tout est encore possible dans les prochains jours. Je vous incite à participer à la lutte pour les réductions des gaz à effet de serre en pratiquant le vélo. Je ne doute pas que tous les élus présents vont enfourcher prochainement leur vélo. Et dès ce soir par anticipation, je vous distribue un petit porte-clés que je recommande d'attacher à la clé de votre voiture pour que chaque fois que vous prenez la voiture, vous meniez cette réflexion : "est-ce que c'est bien judicieux d'utiliser la voiture ?". C'est tout. Bien entendu, j'ai enlevé les petits sachets plastiques qui conditionnaient ces petits porte-clés pour ne pas encore apporter du plastique dans la nature. Merci. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Sachant que les sachets plastiques sont quand même là, eh oui ! Bien. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Oui, mais on évite de les disperser. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Absolument. Merci. Je me réjouis quand même d'une chose, c'est que je vois que le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat est à l'unanimité – je vous associe, les groupes de l'opposition – pour féliciter notre député. C'est ce que vous avez dit donc je résume tout simplement. Et encore une fois, je suis vraiment satisfait de voir que l'ensemble du Conseil Municipal de la Ville de Sélestat félicite notre député à qui je donne la parole. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, bonsoir à toutes et tous. Je voulais tout d'abord, avant de vous dire quelques mots parce que c'est une séance particulière pour moi, vous présenter mes excuses pour mon retard. Je voulais être absolument à l'heure et ce ne sont non pas les travaux de l'assemblée qui m'ont retardé, mais la SNCF. Du fait des orages, c'est un peu compliqué avec les trains.

En tout cas, je tenais absolument à être présent pour ce qui est, pour moi, ma dernière séance, non pas de Conseil Municipal, l'avenir nous le dira, mais de Conseil Municipal sous cette mandature en tout cas, sous la mandature 2020-2026. Puisque comme vous le savez, la loi sur le non-cumul des mandats va m'obliger à renoncer à mon mandat d'Adjoint au Maire et puis que j'avais

annoncé dès le début de ma campagne que je souhaitais rester à la Collectivité européenne d'Alsace. Parce que je pense que c'est à la Collectivité européenne d'Alsace que j'aurais un mandat qui est complémentaire avec celui de mon mandat de député. Et puis surtout, que je pourrais continuer à défendre les intérêts aussi de Sélestat et de la Ville de Sélestat dans cette nouvelle enceinte locale. Si j'exerce maintenant un mandat national, je reste aussi un élu local avec mon mandat de Conseiller d'Alsace.

Je voulais remercier Monsieur le Maire pour vos félicitations et puis aussi dire aux deux présidents des deux groupes d'opposition que je suis touché également par leur message de félicitations. Vous l'avez fait oralement ce soir, vous l'aviez également fait tout de suite au moment de l'élection. J'apprécie cette courtoisie républicaine, comme on dit. Et c'est vrai que ça fait 42 ans que la Ville de Sélestat n'avait plus un représentant à l'Assemblée Nationale. Donc, je suis content de voir, et on l'a aussi vu dans le résultat des deux tours, que les Sélestadiens ont apprécié, je crois, cette démarche. Donc, je voulais remercier l'ensemble du Conseil pour leurs vœux.

Je voulais surtout remercier les élus avec lesquels j'ai eu la chance de siéger sous ces deux mandats. Ça fait huit ans et demi que je suis au Conseil Municipal. J'ai pu rentrer lors des élections de 2014. On avait pris nos fonctions, je crois, très officiellement en avril 2014 lors d'une séance au CSI à l'époque. Je ne vais pas les citer nommément, mais dire à quel point j'étais ravi de siéger avec tous les Conseillers Municipaux de ces deux mandatures.

J'ai aussi été très heureux de travailler avec les agents de la Ville de Sélestat qui sont des agents extrêmement engagés, dévoués, dont j'ai pu mesurer notamment depuis deux ans comme Adjoint leur professionnalisme et leur sens des responsabilités. Et à travers le Directeur Général des Services, je veux dire à tous les agents actifs et puis retraités ou ceux qui sont partis, que j'ai apprécié de travailler avec eux.

Je voulais surtout remercier – c'est la seule personne que je nommerai ce soir – Monsieur le Maire. Je voulais vous remercier. Je vais vous vouvoyer parce qu'on est en séance publique, mais je voulais vous remercier, Marcel BAUER, pour la confiance que vous me témoignez depuis une grosse dizaine d'années et la confiance que vous m'avez faite il y a huit ans et demi de me faire rentrer au Conseil Municipal. J'étais encore étudiant, j'avais ma vie partagée entre mes études et ici.

Vous avez accepté de me mettre le pied à l'étrier, comme on dit, et vous m'avez toujours soutenu. Vous avez toujours été mon premier soutien dans les deux campagnes que j'ai menées l'année dernière pour les départementales. Et pour les législatives, je vous avais averti très tôt que je souhaitais me lancer dans ce scrutin et vous m'avez soutenu, accompagné dans cette démarche. Donc, je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, pour la confiance que vous m'avez témoignée depuis tant d'années. Merci beaucoup.

Je vais aussi, parce que je suis encore adjoint pour quelques jours, envoyer ma démission au représentant de l'État qui est Madame la Préfète dans une bonne dizaine de jours. On a un mois pour se mettre en règle. Je suis encore Adjoint pour quelques jours, notamment pour expédier les affaires courantes et préparer le terrain à la personne qui me succèdera.

Je voulais quand même dire que pendant ces deux années d'Adjoint, j'ai été heureux de poursuivre ce qui avait bien fonctionné sous la mandature précédente, par mon prédécesseur et je le dis aussi. C'est-à-dire qu'on a continué à désendetter la Ville, nous avons continué à désendetter en n'augmentant pas les impôts, en restant stable. Et donc, je suis content de ce

bilan-là. Puis, on a aussi réussi à un peu améliorer ce qui dysfonctionnait un petit peu à la fin du mandat précédent, notamment sur le sujet de l'investissement et de l'exécution de l'investissement. Je suis content notamment d'avoir impulsé, d'avoir un peu remis sur les rails un meilleur pilotage de la dépense. Donc, tâche maintenant à la personne qui me succèdera de continuer ça. C'étaient trois points que j'avais envie de retenir sur mon bilan de deux années.

Je voulais enfin dire pour ne pas être trop long que bien sûr, dans quelques jours je ne serai plus membre du Conseil Municipal et donc, je ne serai plus un élu municipal de la Ville de Sélestat. Par contre, parce qu'on m'a beaucoup posé la question dans la campagne, je suis un Sélestadien. Je suis né à Sélestat, j'ai grandi à Sélestat, toute ma vie est à Sélestat, je reste bien entendu à Sélestat, que j'habite toujours Sélestat, que bien sûr, j'aurais des locaux de travail à Sélestat et puis que surtout, je suis bien le Conseiller d'Alsace du canton de Sélestat, et que je suis désormais le député du Bas-Rhin élu dans la circonscription dite de Sélestat-Erstein.

Donc, je ne suis plus un élu municipal de la Ville de Sélestat, mais je suis toujours un élu de Sélestat. Je suis un élu de Sélestat et des 90 autres communes de la circonscription. J'aurais maintenant à représenter et à traiter sur un pied d'équité et d'égalité les 91 communes de la circonscription, mais dans ces 91, il y en a bien une qui s'appelle Sélestat. Et il va de soi, mais je souhaitais le dire, que je serais toujours là pour aider Sélestat, pour représenter aussi d'une certaine façon Sélestat et être un ambassadeur de Sélestat, et puis pour faire en sorte que ce qui peut faciliter les choses à la vie de la collectivité, je puisse le faire désormais avec ces deux mandats de Conseiller d'Alsace et de député.

Je voulais finir en m'adressant aux Sélestadiennes et aux Sélestadiens. Nous sommes leurs représentants ce soir, mais le message leur sera certainement porté. Je voulais dire aux 19 000 Sélestadiennes et Sélestadiens que j'ai été extrêmement touché par les témoignages d'affection et de soutien dont ils m'ont fait part depuis deux ans dans mes deux combats électoraux. Et que je suis fier qu'à l'occasion des quatre tours de scrutin auxquels je me suis présenté depuis un an, l'année dernière, les deux tours des cantonales et les deux tours des législatives, je suis à chaque fois arrivé en tête et confortablement en tête dans ma ville. Je suis très touché des messages qui continuent à venir de mes concitoyens et je sais je leur dois beaucoup dans les deux victoires législatives et départementales. Donc pour ça, je voulais les remercier.

Vous l'aurez donc compris, ce soir, ce n'est pas un discours d'adieu, c'est simplement un au revoir, un au revoir au Conseil municipal, mais je continuerai bien à rester présent à Sélestat. Merci à tous. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Nous arrivons au terme de ce conseil municipal et on vous donne rendez-vous notamment fin juillet pour un conseil municipal dont l'ordre du jour sera un peu plus long que ce soir. Bonne soirée à tous ! »

Fin de la séance à 18 H 50
PRM/RAG/AI
PV prov 25

La secrétaire de séance

Caroline REYS